



Metz, jeudi 10 juillet 2025

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2025/05119

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Signalisation de travaux (Absence de Perches radar)**MOSELLE CANALISEE - VIADUC D'AUTREVILLE****Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- du 10/07/2025 à 11:30 au 24/07/2025 à 20:00

o Moselle canalisée

au pk 338.350 (Viaduc d'Autreville)

Commentaire :

Suite à un acte de vandalisme, une perche radar a été dégradée sur le viaduc d'Autreville, dans le sens avalant. Son remplacement est programmé semaine 30.

Mesdames et messieurs les marinières et usagers de la voie d'eau devront observer une vigilance particulière au droit de l'ouvrage, se conformer aux directives qui leur seront données par le personnel en poste aux écluses de Custines et Blénod-lès-Pont-à-Mousson.

Service(s) à contacter :

UTI Moselle, 6, rue de Méric, CS 21052, 57036 METZ CEDEX 7

Tél : 03 87 66 89 14 - Fax : 03 87 66 09 57

Date limite d'affichage :

25/07/2025

Technicien supérieur en chef du DD

Signé

Christian TARONT